DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/303 :
Terre-Sainte - Cession des emprises cadastrées section EM n°452 partie et EM n°616 partie à la SCI CAP AZUR - Prorogation de délai de signature de l'acte de vente

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-303-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/303 : Terre-Sainte - Cession des emprises cadastrées section EM n°452 partie et EM n°616 partie à la SCI CAP AZUR - Prorogation de délai de signature de l'acte de vente.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée :

- VU la Délibération du 17/12/2025 Affaire n°43/2135 (réceptionnée en Préfecture le 23/12/2025), par laquelle le Conseil Municipal a décidé de céder à la SCI CAP AZUR le foncier non bâti cadastré EM n°452 partie et EM n°616 partie d'une surface totale de 49 m² environ (à définir par mesurage) situé rue des Tisserins (97410), moyennant le prix de 32 000 € HT en référence à l'avis des domaines du 18/03/2025 référencé DS 21941231 auquel montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement. Le bien est destiné à un rattachement aux parcelles cadastrées EM n°223 et EM n°224 propriété de la SCI CAP AZUR à titre de régularisation.

- VU le courrier de notification de cette délibération en date du 26/01/2026 (RAR n°2C17484715290), réceptionné le 28/01/2026, faisant courir le délai de signature de l'acte de vente au 28/09/2026.

Des retards sont intervenus dans l'établissement du document d'arpentage.

Eu égard à cette situation non imputable à l'acquéreur,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PROROGER la Délibération du Conseil Municipal du 17/12/2025 Affaire n°43/2135 (réceptionnée en Préfecture le 23/12/2025) concernant la vente à la SCI CAP AZUR du foncier non bâti cadastré EM n°452 partie et EM n°616 partie d'une surface totale de 49 m² environ (à définir par mesurage) situé rue des Tisserins (97410), moyennant le prix de 32 000 € HT en référence à l'avis de domaines du 18/03/2025 référencé DS 21941231 (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur et en cas d'assujettissement.**

- **D'ACCORDER un délai supplémentaire pour permettre à la SCI CAP AZUR de signer l'acte de vente définitif au plus tard le 31 décembre 2026.**

Les autres clauses de la Délibération du 17/12/2025 Affaire n°43/2135 (réceptionnée en Préfecture le 23/12/2025) susvisée restent inchangées.

- **DE L'AUTORISER À SIGNER toutes pièces liées à cette affaire notamment l'acte de vente définitif.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-303-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026